



Séance du mardi 27 janvier 2026

Nombre de délégués :
titulaires

- Présent(e)s : 13
- Pouvoirs : 2
- Excusé(e)s : 7
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à 16h00 à la salle de l'inverse à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel pouvoir de Pierre ANTHANZE ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; IBANEZ Raphaël pouvoir de HUMBER Claude ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

HUMBERT Claude à Raphaël IBANEZ ; Pierre ANTHANZE à Michel BOULUD

Excusé(e)s :

DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; ROZET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

Délibération
N°2026-006

Objet : Modification du Tarif du SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2013-149 du 20 juin 2013 prise par le SIAVO, fixant les tarifs des contrôles du SPANC tel qu'affiché dans le corps de la présente délibération,
Vu la délibération 2019-014 du 26 février 2019 prise par le SMAAVO, et intégrant la commune de Marennes à la compétence du SPANC,
Vu la délibération n°2022-0310 des tarifs du SPANC qu'il convient d'abroger

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 16 janvier 2026,

Considérant que le tarif de 122 € HT appliqué ne reflète plus le coût réel du service public pour les contrôles Diagnostic et vérification de bon fonctionnement de l'entretien et la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien d'une installation d'assainissement autonome.

Considérant qu'il conviendrait d'augmenter le tarif existant.

Le Président propose d'appliquer un nouveau tarif suivant le tableau ci-dessous

Nature de la prestation	Tarif HT	Tva	Tarif TTC
Diagnostic et vérification de bon fonctionnement de l'entretien	175.00 €	17.50 €	192.50 €
Vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien d'une installation d'assainissement autonome	175.00 €	17.50 €	192.50 €
Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière	175.00 €	17.50 €	192.50 €
Examen de la conception	175.00 €	17.50 €	192.50 €
Vérification de l'exécution	175.00 €	17.50 €	192.50 €
Réalisation d'analyses	122.00€	12.20€	134.20€
Facturation Rendez-vous non honoré après convocation	50.00€	10.00€	60.00€

Le Président propose de délibérer pour modifier le tarif des prestations du SPANC précitées.

Après en avoir délibéré, le comité de délégués de la compétence ASSAINISSEMENT,

Nombre de délégués titulaires	22	Voix pour	15
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	13	Voix contre	0
Pouvoirs	2	Abstention	0
Absents excusés	9		
Absents non excusés			

- **DECIDE** la modification du tarif des prestations du SPANC, comme exposé ci-dessus à compter du 1^{er} février 2026.

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président


